

Plainte de brûlage ou de fumée :

Pour faire une plainte de brûlage, de fumée ou senteur de fumée dérangeante :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, veuillez aviser le Service de sécurité incendie au 819 827-6200
- Après 16h30 du lundi au vendredi, le samedi, le dimanche, les jours fériés, veuillez joindre le Service de police de la MRC au 819 459-9911.

Vous devez donner les informations suivantes :

- Votre nom (confidentiel)
- Votre numéro de téléphone (confidentiel)
- Adresse civique de la personne qui fait du brûlage
- Type de plainte (feu, fumée, etc.)

Un officier ou pompier se rendra sur les lieux afin de vérifier la situation.